



Gouvernement du Québec  
La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable  
de la Protection et de la Promotion de la langue française  
Députée de Crémazie

Québec, le 2 novembre 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite à la pétition déposée à l'Assemblée nationale le 21 septembre 2017 par le député de Borduas, M. Simon Jolin-Barrette, concernant la protection du mont Saint-Hilaire en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel à titre de site patrimonial déclaré.

La déclaration d'un site patrimonial constitue une mesure exceptionnelle de protection à laquelle peut recourir le gouvernement du Québec pour préserver un territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public. Il est possible de proposer la déclaration d'un site patrimonial en remplissant le formulaire à cet effet disponible sur le site Web du Ministère. Le processus de déclaration d'un site patrimonial peut s'étendre sur plusieurs années. Cette déclaration se fait par un décret du gouvernement sur la recommandation du ministre qui prend l'avis du Conseil du patrimoine culturel, qui doit tenir une consultation publique. À ce jour, on compte douze sites patrimoniaux déclarés. Un treizième est en cours de déclaration, soit le site patrimonial d'Arvida.

Le Ministère ne dispose pas d'études concernant la valeur patrimoniale du mont Saint-Hilaire. La documentation de ce secteur constitue une démarche préalable et indispensable pour l'analyse de la valeur patrimoniale à l'échelle nationale et la prise de décision quant à l'octroi ou non d'un statut de protection en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Je vous remercie de votre attention et vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées

La ministre,

MARIE MONTPETIT

N/Réf. : 30716

Québec  
Édifice Guy-Frégault  
225, Grande Allée Est  
Bloc A, 1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5G5  
Téléphone : 418 380-2310  
Télécopieur : 418 380-2311  
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal  
1435, rue de Bleury, bureau 800  
Montréal (Québec) H3A 2H7  
Téléphone : 514 873-2137  
Télécopieur : 514 873-0980